

# Anthropologie juridique

---

L'**anthropologie juridique** est une science qui tente d'aborder les phénomènes juridiques avec une approche sociale, culturelle et symbolique. C'est un domaine particulier de l'ethnologie.

## Historique

---

Henry Sumner Maine a joué un rôle de premier plan dans l'émergence des problématiques de cette discipline, notamment lorsqu'il publie *Ancient Law* en 1861. Pour la première fois le droit n'est plus seulement considéré comme le système normatif nécessaire à toute société, mais on commence à lui reconnaître une dimension explicative de l'ensemble des phénomènes sociaux et culturels.

Le domaine particulier de l'anthropologie juridique a lui été institué par Marcel Mauss, le droit ayant été totalement inclus dans le social, lors de la théorisation de la notion de *fait social total*.

Bronislaw Malinowski dans son ouvrage *Crime and Custom in Savage Society* (1926) assimile pour sa part les notions de *juridicité* et de contrôle social. Il considère en effet avant tout le caractère coercitif du système juridique, notamment dans le droit primitif. Face à cette conception simplifiée, les anthropologues américains et britanniques ont vivement réagi. Par exemple Radcliffe-Brown qui rappelle que tout système de normes n'est pas nécessairement synonyme de droit, et qui propose de n'utiliser ce terme que lorsque, dans une société donnée, l'existence d'une institution chargée de l'appliquer est avérée (par exemple : un tribunal judiciaire).

Max Herman Gluckman se consacre pour sa part à l'étude particulière des conflits, notamment dans les sociétés où il existe ce type d'instance spécialisée dans la résolution judiciaire de ceux-ci. Ainsi il décrit la procédure et les mises en place des jurisprudences chez les Barotse d'Afrique du Sud.

Récemment en France, c'est Pierre Bourdieu qui constitue la figure de proue de la réflexion anthropologique sur le droit. Il s'interroge notamment sur la pertinence des catégories juridiques occidentales lorsqu'elles sont naïvement appliquées à la description des sociétés exotiques.

Puis, dans les années 1980, Clifford Geertz initiant le courant post-moderniste en anthropologie, considère le droit non pas comme témoin du savoir local, mais comme façon de penser le réel.

## Bibliographie

---

- (fr) Alliot Michel, *Le droit et le service public au miroir de l'anthropologie*. Textes choisis et édités par Camille Kuyu, Paris, Karthala, 2003, 400 p.
- (fr) Eberhard Christoph, *Le Droit au miroir des cultures. Pour une autre mondialisation*, Paris, LGDJ, Coll. Droit et Société, 2006, 199 p.
- (fr) Bonte P., Izard M., "Juridique (anthropologie)" in *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, PUF, Quaridge, 1991.
- (fr) Le Roy Étienne, *Le jeu des lois. Une anthropologie "dynamique" du Droit*, Paris, LGDJ, Coll. Droit et Société, Série anthropologique, 1999, 415 p.

- (fr) Maunier R. (ed.), *Études de sociologie et d'ethnologie juridiques*, vol. 1, Paris, 1931.
- (fr) Rouland Norbert, *L'anthropologie juridique*, Paris, PUF, Coll. Que sais-je ?, 1995.
- (fr) Vanderlinden Jacques, *Anthropologie Juridique*, Paris, Dalloz, 1996, 123 p.
- (fr) Nicolau Gilda, Pignarre Geneviève, Lafargue Régis, *Ethnologie juridique - Autour de trois exercices*, Paris, Dalloz, Coll. Méthodes du droit, 2007, 423 p.
- (fr) Kohlhagen Dominik, "Oser une refondation de la Justice en Afrique (<http://www.eurac-network.org/web/uploads/documents/burundi.-oser-une-refondation-de-la-justice.-attentes-citoyennes-et-alternatives-30-10-12-.pdf>)" in *Le courage des alternatives*, Paris, Karthala, coll. Cahiers d'Anthropologie du Droit, 2012, pp. 177-195.
- (fr) Lafargue Régis, *La Coutume face à son destin - Réflexions sur la coutume judiciaire en Nouvelle-Calédonie et la résilience des ordres juridiques infra-étatiques*, Paris, LGDJ, Coll. Droit et Société, 2010, 420 p.
- (fr) Cherfa-Turpin Fatima, *La condition de la femme rurale en kabylie à la lumière de l'anthropologie juridique*, Paris, Editions Apopsix, Coll. Anthropologie du droit, 2011, 274 p.

## Voir aussi

---

cf, Leibnitz Le droit de la raison

## Articles connexes

---

- En sciences sociales : Anthropologie, Ethnologie, Peuples autochtones, Sociologie du droit
- En droit : Principes généraux du droit, Branches du droit, Droit des peuples autochtones, Terra nullius, Doctrines de la découverte

## Liens externes

---

- Articles de théories du Droit et de l'anthropologie du Droit (<http://www.dhdi.free.fr/recherche/s/theoriedroit/index.htm>) - Droits de l'Homme et Dialogue Interculturel
- Département 'Law & Anthropology' de l'Institut Max Planck à Halle ([https://www.eth.mpg.de/2951631/departement\\_foblets](https://www.eth.mpg.de/2951631/departement_foblets))
- Le Roy Étienne, « Pour une anthropologie du droit », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, vol. 1, n<sup>o</sup> 1, 1978, p. 71-100 (DOI 10.3917/riej.001.0071 (<https://dx.doi.org/10.3917/riej.001.0071>), lire en ligne (<https://www.cairn.info/revue-interdisciplinaire-d-etudes-juridiques-1978-1-page-71.htm>))
- Sociologie et anthropologie du droit (<https://univ-droit.fr/specialites/sociologie-et-anthropologie-du-droit>), rubrique du *Portail Universitaire du droit* (France) (Consulté le 28 Novembre 2021).

---

Ce document provient de « [https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Anthropologie\\_juridique&oldid=188372300](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Anthropologie_juridique&oldid=188372300) ».

-